

changeant son nom en celui de «Eagle Star Compagnie d'Assurance du Canada» et, en anglais, «*Eagle Star Insurance Company of Canada*».—M. Allmand.

La Compagnie de Trust Canada et, en anglais, *The Canada Trust Company*, de la cité de London (Ontario), aux fins d'une loi augmentant son capital autorisé à vingt millions de dollars.—M. Blair.

La Corporation d'Hypothèque Huron et Érié et, en anglais, *The Huron and Erie Mortgage Corporation*, de la cité de London (Ontario), aux fins d'une loi augmentant son capital autorisé à vingt millions de dollars.—M. Blair.

Par l'Examineur des pétitions introductives de bills privés,—Premier rapport, conformément à l'article 100(2) du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que le requérant suivant a observé les prescriptions de l'article 96 du Règlement:

La London et Midland Compagnie d'Assurance Générale et/ou *London and Midland General Insurance Company*, de la cité de London (Ontario), aux fins d'une loi changeant son nom en celui de «L'AVCO, Compagnie d'Assurance Générale» et/ou «*AVCO General Insurance Company*».

---

A 10 h. 05 du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à onze heures demain matin, en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 2 du Règlement.